



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Advicenne S.A.

***Rapport spécial des commissaires aux comptes sur
les conventions et engagements réglementés***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2017

Advicenne S.A.

2 avenue de Briconnet - 30000 Nîmes

Ce rapport contient 3 pages

Référence : L182-20



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13269 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Advicenne S.A.

Siège social : 2 avenue de Briconnet - 30000 Nîmes
Capital social : €1.612.469

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Advicenne S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-35 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de Consulting Agreement avec la société Brunner Naga Life Science Consulting

- Personne concernée : Madame Françoise Brunner-Ferber, administratrice de la société Advicenne Pharma S.A. et Présidente de la société Brunner Naga Life Science Consulting.
- Nature et objet : contrat d'assistance et de conseil en pharmacologie, développement clinique et cadre réglementaire pour le projet Kiekids.
- Modalités :
 - Rémunération : 20.000 € hors frais. Les frais de déplacement sont remboursés aux frais réels et les frais d'impression et de développement de document spécifique seront facturés, le cas échéant, après l'approbation du devis par Advicenne S.A.
 - Durée : du 4 avril 2017 au 31 décembre 2017.
 - Impact sur les comptes clos le 31 décembre 2017 : 0 €, aucune prestation n'ayant été effectuée durant l'exercice

Nîmes, le 27 avril 2018

KPMG Audit Sud-Est



Stéphane Devin
Associé



Frédéric Vacheret